



Les 25, 26 et 27 Novembre 2011
L'Organisateur est le Yacht Club de Sint Maarten
Saint Martin/St.Maarten

COMMUNIQUÉ DE COURSE

1 RÈGLEMENTS

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *The Racing Rules of Sailing* (www.sailing.org)
- 1.2 Aucune autre Réglementation Nationale ne sera applicable
- 1.3 Les Exigences de Sécurité Minimum de la CSA s'appliquent (www.caribbean-sailing.com)
- 1.4 Pour les Multicoques seulement, l'Exigence Minimale de Sécurité CSA # 2 (des lignes de sauvetage) ne s'appliquera pas.
- 1.5 Le règlement 77 du Racing Rule n'est pas appliquée (identification des voiliers).
- 1.6 Les instructions de course peuvent également modifier d'autres règlements.

2 PUBLICITÉ

- 2.1 Les bateaux s'engagent à afficher toute publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSION ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux dans les classes suivantes et qui peuvent être subdivisées.

CSA Monocoque	CSA Rating Rule
Multicoque	St.Maarten Multihul Handicap System
- 3.2 Les bateaux peuvent s'inscrire par internet au www.coursedelalliance.com ou en envoyant leur formulaire d'inscription à la Marina Fort Louis soit par fax, courrier ou E-mail au plus tard le 24 Novembre 2011.

4 FRAIS D'INSCRIPTION

- 4.1 Les frais d'inscriptions pour tous les bateaux sont :€ 110.00.

5 IDENTIFICATION

- 5.1 Tous les bateaux sont tenus d'enregistrer leur numéro d'immatriculation pour l'identification de leur bateau.
- 5.2 Il peut être possible que les numéros de l'étrave soient utilisés pour l'identification du bateau. Une caution du € 60.00 sera facturée pour une paire de numéros, payable à l'inscription. Cette caution sera restituée après la course à la remise des numéros de la course. Mais si les numéros sont rendus après le 1er janvier 2012, la caution ne sera pas restituée.

6 PROGRAMME

- 6.1 L'inscription se fera au Yacht Club de St. Maarten, le jeudi 24 novembre 2011, de 15h00 à 18h00.
- 6.2 Une réunion d'information avec les capitaines se tiendra à 18h00 au Yacht Club de St. Maarten
- 6.3 Dates des courses :
 - Vendredi 25 Novembre : Course de Simpson Bay, St.Maarten vers Gustavia, St. Barthélémy.
 - Samedi 26 Novembre : Course de Gustavia, St. Barthélémy à Road Bay, Anguille.
 - Dimanche 27 Novembre : Course de Road Bay, anguille à Marigot, Saint-Martin.
- 6.4 Le vendredi 25 novembre, le signal de départ ne sera pas déclenché avant 10h15. Le samedi 26 et le dimanche 27 Novembre, le signal de départ ne sera pas déclenché avant 9h25.

7 EVALUATION

- 7.1 Chaque inscription dans la classe de CSA Monocoque doit être accompagné d'un certificat digital d'évaluation de 2011 en cours de validité.
- 7.2 Chaque inscription dans la classe Multicoque doit être accompagné d'un formulaire dûment rempli de l'évaluation du Navire.

8 INSTRUCTION DE NAVIGATION

- 8.1 Les instructions de navigation seront disponibles à l'enregistrement et peuvent être disponibles sur le site Web de la régates au www.coursedelalliance.com.

9 ITINERAIRE

- 9.1 Les itinéraires seront d'un Point vers un autre Point, autour des îles de saint Martin / St. Maarten, St.Barthélémy et Anguille.
- 9.2 Les itinéraires seront disponibles à l'enregistrement et peuvent être consultés sur le site Web de la régates au www.coursedelalliance.com.

10 PENALITES

- 10.1 Le Règlement 44 du Racing Rule est modifié pour toutes les classes de sorte que la pénalité de deux-tours soit remplacée par une pénalité d'Un tour.
- 10.2 pour toute infraction, le Comité de Réclamation peut, à sa discrétion, appliquer une sanction alternative à la disqualification, y compris pour des infractions aux conditions de sécurité, mais sauf pour une infraction de la partie 2 du Racing Rule.

11 MARQUAGE

- 11.1 Une course doit être terminée pour constituer une série.
- 11.2 Les points de série d'un bateau seront le total de ses points pour la course.

12 COMMUNICATION PAR RADIO

- 12.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau ne devra ni faire des transmissions radio durant la course, ni recevoir des communications radio non ouvertes à tous les autres bateaux. Cette interdiction s'applique également pour les téléphones mobiles, etc...

13 PRIX

- 13.1 Les 1^{ers}, 2^{èmes} et 3^{èmes} prix seront attribués pour chaque classe.

14 DÉNI DE RESPONSABILITÉ

14.1 Les concurrents participent à la course de l'Alliance entièrement sous leur propre responsabilité. Voir règlement 4 du Racing Rule, *décision de concourir*. L'autorité organisatrice n'assumera aucune responsabilité pour des dommages matériels, des blessures ou de décès survenus, avant, pendant, ou après la régates.

15 DROITS DE PHOTOGRAPHIES ET DE MÉDIAS

15.1 Les concurrents accordent à l'autorité organisatrice le droit et la permission sans restriction de faire usage du nom, de l'image, de photographie ou de vidéo d'eux-mêmes ou du bateau qu'ils naviguent pendant l'événement afin d'être édité ou annoncé dans tous les médias (y compris mais non limité à la presse, aux annonces TV ou Internet), pour l'éditorial ou à des fins publicitaires ou encore pour la presse. A ce égard, le nom des concurrents et tout matériel biographique leur concernant peuvent être utilisés ou reproduits.

16 Caribbean Sailing Association and Measurers

16.1 Pour plus d'information sur le Caribbean Sailing Association, le CSA Rating Rule, et les mesures du CSA ou sur toutes les îles des Caraïbes merci de consulter le site : www.caribbean-sailing.com >

17 Contact

17.1 Herve Dorvil : Email : hdorvil@yahoo.fr
Téléphone :